

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 28
- présents : 22
- votants : 24

L'an deux mille vingt-cinq le 22 du mois de septembre à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier  
 Date de convocation : 16/09/2025

**PRESENTS** : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, DOMBRAT Philippe, GENOUD Monique, MERMIN Philippe, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GIRAULT Jean-Michel, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, HASSAN Jérôme, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, LE BOURBOUACH Yannick

**ABSENT(S) EXCUSES :**

SOURISSE Claire a donné procuration à GROSS Alain, MAGNIEZ Anne a donné procuration à LAVY Christèle, DEHEDIN José, BIAGINI Stéphane, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

**SECRETAIRE** : Annelise HERITEAU

**D2025\_092217**
**OBJET : Modification du tableau des effectifs : création/suppression d'un emploi permanent**
**Rapporteur : Claude VESSELIER**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Ainsi, Il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des emplois afin de pouvoir augmenter le temps de travail d'un agent de catégorie C intervenant au service Éducation sur les fonctions de cantine /entretien. Les postes créés et supprimés sont présentés dans le tableau suivant :

Cadre d'emplois	Grade	Poste à supprimer	Poste à créer	Nombre de poste(s)
Adjoint technique	Adjoint technique	Temps non complet 15.4 /35	Temps non complet 23.55/35	1

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

**DECIDE**

-De modifier le tableau des emplois afin de procéder à la suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet 15.40/35 ièmes et à la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet 23.55/35 ièmes

-D'inscrire les dépenses correspondantes au budget principal de la Mairie.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,  
 Olivier JACQUIER



 La secrétaire,  
 Annelise HERITEAU

